

## Passage d'un journal intime

Un journal intime est personnel et n'est pas destiné à être lu par quelqu'un d'autre que son auteur. Il est écrit à la 1<sup>ère</sup> personne. L'auteur exprime ses sentiments et ses opinions. Un passage de journal intime partage certaines des conventions relatives à un blog.

**Registre :** standard ou familier.

## Brochure, dépliant, prospectus

La **brochure**, le **dépliant** et le **prospectus** fournissent des informations descriptives destinées à informer ou à persuader. Ces documents sont parfois distribués gratuitement.

**Registre :** standard ou soutenu.

## Conventions relatives à un prospectus

Lisez le prospectus qui suit. Associez chacun des numéros dans le texte à la caractéristique correspondante. Indiquez le numéro dans la deuxième colonne.

| Caractéristique                                                             | Numéro |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------|
| Coordonnées pour avoir plus d'informations                                  |        |
| Informations présentées sous forme de liste (parfois numérotée)             |        |
| Informations présentées sous forme de questions-réponses                    |        |
| Intertitre(s)                                                               |        |
| Phrase(s) impérative(s)                                                     |        |
| Texte en colonnes                                                           |        |
| Titre (et sujet) du prospectus                                              |        |
| Typographie variée (caractères gras, mots soulignés, lettres majuscules...) |        |

## Parrainage de proximité d'enfants et adolescents en Charente-Maritime ①

### Le parrainage

#### C'est... ②

La construction d'une **relation affective privilégiée** instituée entre un parrain et un filleul au travers de moments partagés.

Il s'inscrit dans une démarche de **bénévolat** et de **solidarité** entre les personnes et les **générations**. ③ Il permet de tisser des liens affectifs et sociaux de type familial.

#### Ce n'est pas... ②

- ④ Prendre la place d'un parent.
- ④ Un accueil ponctuel sans lendemain.
- ④ Une « mesure » sociale de placement.
- ④ « La solution miracle » car il demande une préparation et un accompagnement attentif, et il ne convient pas à toutes les situations.

#### Qui peut devenir filleul ?

Tout enfant mineur, lorsque ses parents et lui-même le souhaitent et en font la demande.

#### Qui peut devenir parrain/marraine ?

Tout adulte qui souhaite s'investir bénévolement dans une relation individuelle avec un enfant, en accord avec ses parents ou ses représentants légaux.

Sa candidature est appréciée par la commission de parrainage après information, entretiens, réflexion...

#### Pourquoi ? ②

Aujourd'hui la famille est souvent dispersée, les parents sont parfois isolés, les générations peuvent manquer de contact entre elles.

Certains enfants n'ont pas auprès d'eux d'adultes de référence en dehors de leurs parents... la relation avec un adulte « complice » se révèle structurante, sécurisante, pour un enfant.

⑥

Ses effets vont bien au-delà de l'enfance... Elle permet d'élargir le cercle familial.

#### Dans quel objectif ?

Le parrainage est une ouverture vers de nouvelles expériences de vie.

Il favorise la création de liens, d'appuis affectifs et éducatifs.

Il s'inscrit dans une démarche de soutien à la parentalité.

*Son objectif n'est ni de suppléer les parents ni de se substituer aux professionnels.* ③

#### Comment ? ②

En fonction de l'attente des parents, des besoins du filleul et des possibilités du parrain, le parrainage se construit progressivement dans la souplesse et la régularité.

Il peut prendre des formes diverses :

- ④ Rencontres, visites.
- ④ Accueil au domicile du parrain pour des temps déterminés d'un commun accord (après-midi, week-end, séjours).

**Histoire de rencontre et de relation, chaque parrainage est unique et évolue au fil du temps.**

**N'hésitez pas ⑦ à nous contacter par téléphone, par courriel, ou à nous rencontrer dans nos délégations locales.**

Comité de Parrainage 17

5 rue du Bois d'Huré

17140 Lagord

Tél: 05 46 51 84 76 ⑧